

# L'info-Parents

École du Mai

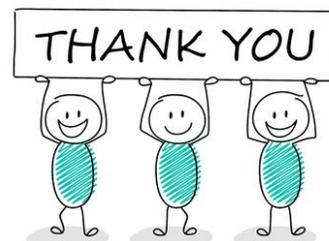


Mars 2022						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Dates à retenir	
du 28 février au 5 mars	Semaine de relâche
lundi 21 mars	Conseil d'établissement 18 h 30
vendredi 18 mars	Journée pédagogique

## Un départ et une arrivée!

M. Pierre Gagnon, enseignant d'anglais à l'école du Mai, a pris sa retraite vendredi dernier, le 25 février. Tous les élèves se sont mis de la partie pour lui préparer une belle surprise : port du casque de vélo (pour souligner la passion de M. Pierre), banderole de vélos, parade dans l'école, chanson en anglais par les élèves de 6<sup>e</sup> année... Ce fut une belle célébration!



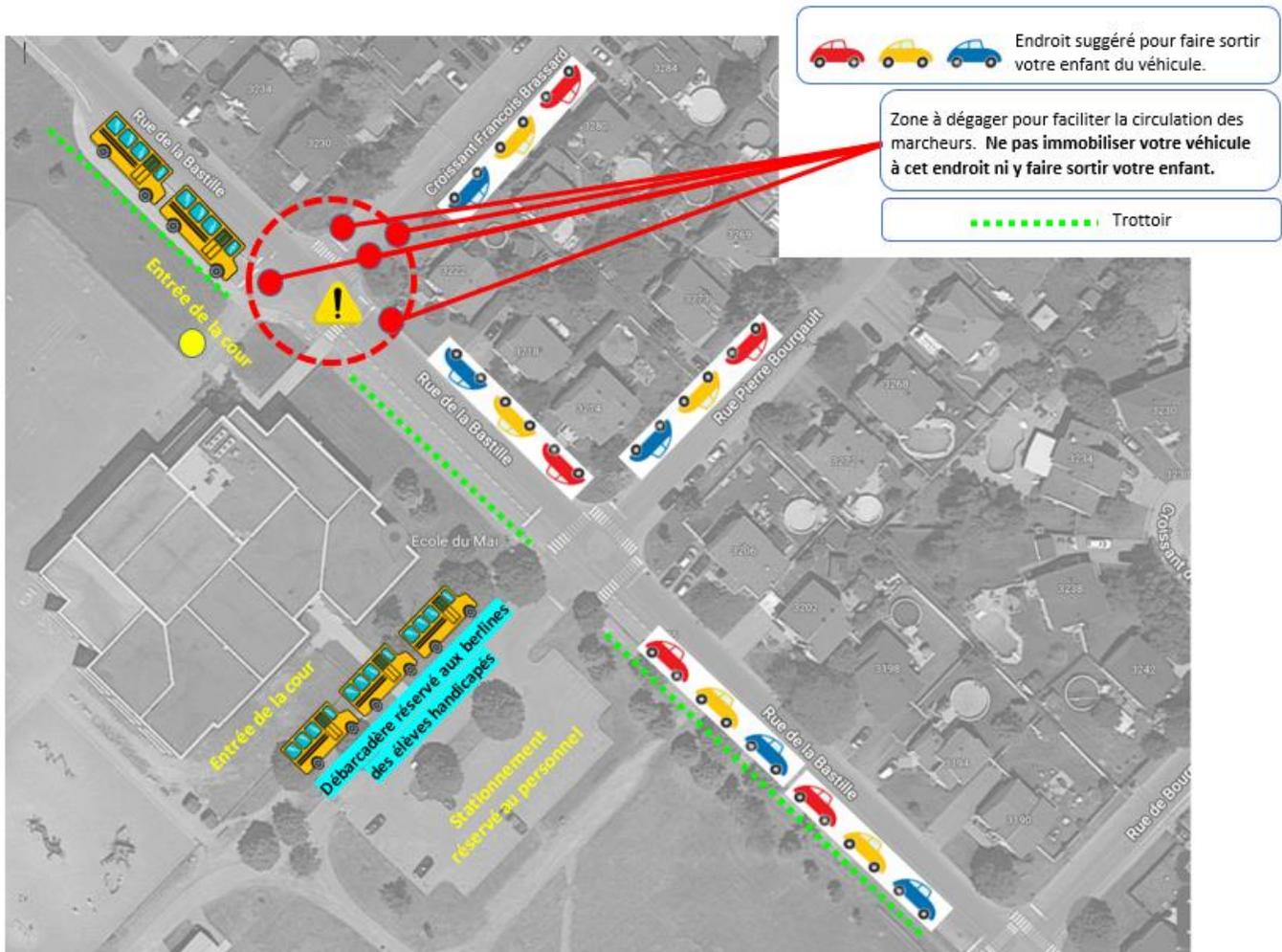
Dès lundi le 7 mars, M. Darren Andrew Luck sera le nouvel enseignant d'anglais de vos enfants. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre belle école!



Voici la chronique du mois de mars de la CSSMI, vous pouvez cliquer (CTRL + clic gauche avec la souris) sur l'image afin d'être dirigé vers le site de la CSSMI et y consulter la chronique ou suivre le lien suivant : <https://www.cssmi.qc.ca/nouvelles/ca-se-passe-en-mars-0>

## Un rappel...

Nous vous rappelons qu'il est interdit d'immobiliser votre véhicule dans le débarcadère des berlines le matin. Ce trottoir doit demeurer accessible pour assurer la sécurité de tous nos élèves, en particulier nos élèves handicapés. Lorsque des parents y stationnent, cela entrave la circulation.



## Conseil d'établissement

La séance du conseil d'établissement se déroulera le lundi 21 mars 2022 à 18 h 30 en visioconférence. Les parents membres du CÉ invitent tous les parents à assister aux rencontres. Plusieurs sujets très intéressants y sont discutés.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 14 février 2022
4. Point du public
5. Suivi : Classe extérieure et Transition CPE - Préscolaire
6. Bloc information
  - a) présidente
  - b) déléguée au comité de parents
  - c) déléguée de l'OPP
  - d) service de garde
  - e) personnel de l'école
  - f) direction
7. Formation obligatoire
8. Critères de sélection de la direction
9. Suivi budgétaire
10. Prévision des effectifs/élèves (si disponible)
11. Critères pour les places disponibles
12. Code de vie
13. Consultation des élèves
14. Sorties scolaires
15. Questions diverses
16. Levée de l'assemblée

### Point(s) à discuter lors de la prochaine séance du conseil d'établissement

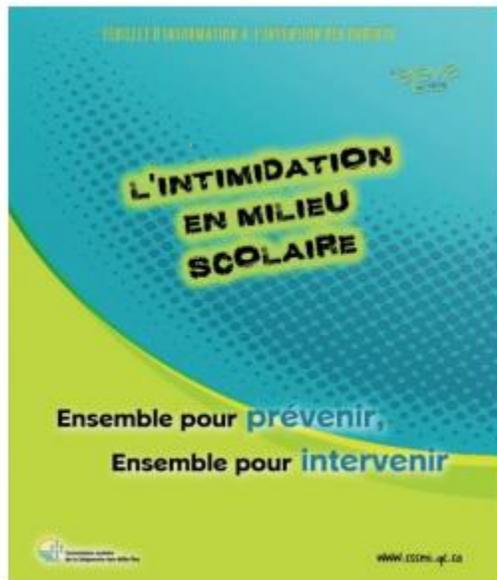
1. \_\_\_\_\_
2. \_\_\_\_\_
3. \_\_\_\_\_

Nom du parent : \_\_\_\_\_

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_ groupe : \_\_\_\_\_

Les réponses aux questions figureront dans le procès-verbal du CÉ.  
Coupon à retourner au secrétariat par le biais de votre enfant.

## Pour prévenir l'intimidation mars 2022



### Si mon enfant fait preuve d'intimidation à l'école

Il est important de comprendre que l'enfant qui fait preuve d'intimidation recherche le pouvoir et retire un certain plaisir à poser ce type de gestes. Ces gestes se font pratiquement toujours devant témoins, mais à l'abri du regard des adultes. Les élèves intimidateurs ont aussi besoin d'aide afin qu'ils développent d'autres alternatives à ces comportements.

**L'enjeu : conserver une position claire face à ce type de comportement. Rien ne justifie la violence!**

#### Quelques pistes d'intervention :

- Exprimez votre désaccord envers ce geste;
- Évitez de banaliser la situation;
- Travaillez en partenariat avec l'école;
- Aidez votre enfant à comprendre la gravité de ses gestes et exposez clairement les conséquences si votre enfant poursuit ce genre de comportement;
- Sensibilisez-le aux différentes façons de gérer sa colère;
- Référez-vous à un professionnel de la santé si l'intimidation se poursuit ou si le problème vous préoccupe.

#### Initiez le dialogue avec votre enfant par des questions ouvertes

- Quand cela est-il arrivé?
- Où cela est-il arrivé?
- Qu'est-ce qui s'est passé?
- Comment te sens-tu?
- Qu'est-ce que ça t'apporte?
- En quoi les actes que tu as posés peuvent-ils causer du tort à quelqu'un?
- Qu'est-ce que tu vas faire pour que ce comportement ne se reproduise plus?

Source : L'intimidation en milieu scolaire

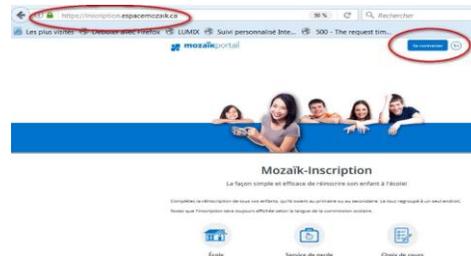
# Inscription 2022-2023

## Date limite pour inscription sur le portail

Lundi 4 avril 2022

### **Service de garde et dîneurs disponible sur Mozaïk Inscription (volet parent)**

Le répondant doit en premier lieu se rendre sur le site de Mozaïk Inscription à l'adresse suivante : <https://inscription.portailparents.ca> et cliquer sur « Se connecter ».



Une fois sur le site, le répondant utilisera le même code que l'inscription à l'école, car cette dernière est préalable à l'inscription au service de garde ou au service aux dîneurs et cliquer « Se connecter ».

Une fois connecté, le répondant voit le bilan de la situation et pourra choisir :

- Inscrire au service de garde (cette option permet aussi l'inscription à la surveillance du dîner) ;
- Ne pas inscrire au service de garde (si le service n'est aucunement nécessaire).

NOTE : Seulement le répondant qui a procédé à l'inscription en ligne de l'école peut compléter la fiche d'inscription au service de garde. Dans le cas d'une garde partagée où les deux parents ont besoin du service de garde, le deuxième répondant pourra se présenter au service de garde de l'école pour compléter le dossier selon ses besoins.

Une fois que l'option est choisie, le répondant devra compléter quatre sections d'informations (fréquentation, dossier médical, contacts et confirmation) qui défileront automatiquement de gauche à droite, soit :

- pour un statut « Dîneurs seulement », le répondant doit cocher seulement les périodes du midi.

Pour le service de garde :

- 2 jours et moins AM ou PM ou les deux, l'enfant sera considéré sporadique à 12\$;
- 3 jours avec au moins 2 périodes cochées, l'enfant sera considéré régulier ;
- 4 ou 5 jours cochés AM ou PM ou les deux, l'enfant sera considéré régulier.

NOTE : Le répondant ne peut pas choisir simultanément « Dîneurs » et service de garde occasionnel (sporadique), il devra communiquer avec la technicienne du service de garde pour détailler sa situation, même chose pour un élève qui fréquentera de façon variable.

La date de début est la première journée de l'année scolaire, si l'enfant commence plus tard durant l'année, le répondant pourra changer la date.

Pour informations supplémentaires, communiquer avec Chantal Guilbault, technicienne au service de garde 450-433-5370#1 ou [Chantal.Guilbault@cssmi.qc.ca](mailto:Chantal.Guilbault@cssmi.qc.ca)

## Retards le matin

Depuis quelques semaines, je remarque un nombre significatif de retards le matin. Plusieurs élèves arrivent après la cloche et doivent entrer par le secrétariat.

Bien entendu, nous avons tous vécu de mauvais matins en tant que parents et comprenons qu'il est possible que cela puisse arriver un jour ou l'autre. Toutefois, certains élèves semblent abonnés aux retards...

Pour le bien de tous, il est très important d'être à l'heure à l'école. Les retards perturbent le bon fonctionnement de la classe et peuvent nuire aux apprentissages de votre enfant, de même qu'à son autonomie et à l'importance qu'il accorde à l'école.

**Le parent a la responsabilité de s'assurer que son enfant se présente à l'heure à l'école à tous les jours.** L'élève est en retard lorsque la cloche a sonné et que les élèves sont entrés dans l'école. Les titulaires en surveillance n'ont pas à attendre les retardataires puisque leurs élèves les attendent en classe.



*Le matin, votre enfant devrait arriver sur la cour entre 7h35 et 7h45.  
L'entrée dans l'école est à 7h45.*

## Vêtements de printemps

Les enfants sortent jouer à l'extérieur plusieurs fois par jour. Ainsi, il faut prévoir des vêtements appropriés à la saison.

**La fonte des neiges apporte son lot de petites mitaines détrempées et de chaussettes mouillées. S.V.P. prévoir des vêtements de rechange bien identifiés.**



*Nancy Savard, directrice*